

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 16 octobre 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

Mme Josée Larocque, directrice générale par intérim
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

Procès-verbal



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 33, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



2018-426

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

- Conseil – Mandat à PricewaterhouseCoopers (dossier 200-07-026733-170)

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



DÉPÔT DE DOCUMENTS



DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, DES FACTURES PAYÉES PAR DÉBIT DIRECT ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière dépose les listes suivantes :

- La liste des chèques du 7 septembre au 4 octobre 2018, pour un montant de 2 012 847,75 \$;
- La liste des prélèvements automatiques du 1^{er} au 30 septembre 2018, pour un montant de 353 899,46 \$;
- La liste des factures payées par débit direct du 1^{er} au 30 septembre 2018, pour un montant de 3 957 753,06 \$;
- La liste des dépenses par approbateurs du 7 septembre au 4 octobre 2018, pour un montant de 501 764,44 \$.



2018-427

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 3 OCTOBRE 2018 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 3 octobre 2018.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 17 OCTOBRE 2018 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 17 octobre 2018.



2018-428

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC
DU 17 OCTOBRE 2018 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- DE2018-170** Deuxième avenant l'entente intervenue le 22 janvier 2016 entre le Ville de Québec et le *CHU de Québec-Université Laval*, relatif à la modification de la date de fin et de la date de dépôt de la réclamation finale du projet *Laboratoire NC3*
- DE2018-218** Fin de deux programmes de bourses de la Ville de Québec pour la participation aux programmes de formation *Élite* et *Émergence* de l'*École d'Entrepreneurship de Beauce* et réaffectation des sommes inutilisées à la *Réserve financière d'appui au développement économique* (R.A.V.Q. 297)
- PA2018-135** Entente entre la Ville de Québec et la *Commission de la capitale nationale du Québec*, relative à la contribution financière de la Ville au projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
- AP2018-637** Adhésion de la Ville de Québec aux contrats de commande de logiciel du *Centre de services partagés du Québec* pour l'acquisition des licences du logiciel *CommVault* (Dossier 52827)
- AP2018-655** Adjudication d'un contrat de services professionnels en environnement – Analyses d'eau et de sols (Appel d'offres public 52592)
- AP2018-656** Adjudication d'un contrat de services professionnels pour des prévisions météorologiques – Arrondissement de Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge (Appel d'offres public 52593)
- A3MR2018-013** Modification de la résolution CA-2018-0408 relative à l'appropriation de 2 400 000 \$ à même le fonds général d'agglomération, dans le cadre de l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion*

des matières résiduelles relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1208

- DE2018-220** Réaffectation des sommes inutilisées à la *Réserve financière d'appui au développement économique* (R.A.V.Q. 297)
- DE2018-223** Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc sur une partie du lot 2 814 764 du cadastre du Québec – Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
- TE2018-017** Avenant à l'entente intervenue le 1^{er} janvier 2017 entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, concernant les services nécessaires pour développer des outils de détermination de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Québec
- TE2018-016** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration d'infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1212*
- A5FH2018-011** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'abattage des ormes atteints de façon incurable de la maladie hollandaise de l'orme relativement à certaines dispositions, R.A.V.Q. 1217*
- TE2018-015** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une partie de l'entente relative à une subvention accordée à la Chaire de recherche en eau potable entre la Ville et l'Université Laval et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1219*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-429

CONSEIL – MANDAT À PRICEWATERHOUSECOOPERS (DOSSIER 200-17-026733-170)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du litige judiciaire relatif aux quotes-parts d'agglomération, la Ville de Québec a reconnu devoir des sommes aux Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette ;

CONSIDÉRANT QUE, vu cette admission, ces sommes devraient être versées malgré l'appel logé par la Ville de Québec à l'encontre du jugement de la Cour supérieure ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'experts-comptables pour déterminer avec exactitude la somme due à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures par la Ville de Québec à la suite de ces admissions ;

CONSIDÉRANT QUE PricewaterhouseCoopers (auparavant Quotient) a précédemment été mandatée pour assister le procureur de la Ville dans le cadre des procédures préalables au procès ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la même firme vu sa connaissance du dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

DE mandater PricewaterhouseCoopers pour assister le procureur de la Ville relativement au paiement, par la Ville de Québec, des sommes que celle-ci a admis devoir dans le cadre du litige judiciaire portant sur les quotes-parts d'agglomération (dossier 200-17-026733-170);

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-430

TRÉSORERIE – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC CAR-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres publics pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essence, diésel et mazout);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle* de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ;

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimums annuel de 200,00 \$.

Sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-431

TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-432

GREFFE – MAINLEVÉE – LOT 6 160 232, 180, RUE DE SINGAPOUR – STYRO IMMOBILIER INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE donner mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de tous les droits garantissant le respect des conditions prévues au paragraphe 2) de la rubrique Conditions spéciales de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf sous le numéro 23 614 999, notamment le droit de rétrocession.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-433

GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES NO APO-2018-015 POUR LE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat relatif au déneigement des stationnements municipaux pour une durée de 3 ans, conformément à l'appel d'offres publique n° APO-2018-015 (n° d'avis SÉAO 1192816), de la manière suivante:

- Contrat pour le lot 1 à la firme « Rochette Excavation Inc. » pour une somme de 172 255,89 \$ (taxes incluses) conformément à sa soumission datée du 27 septembre 2018;
- Contrat pour le lot 2 à « Paule Cloutier et Gaétan Desroches », personnes physiques qui exploitent une entreprise individuelle, pour une somme de 50 740,36 \$ conformément à sa soumission datée du 26 septembre 2018;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés au budget de fonctionnement du Service des travaux publics;

D'autoriser la trésorière, ou son remplaçant, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour les années 2019, 2020 et 2021.

Ont voté pour : Mme Annie Godbout, MM. Sylvain Juneau,
Jean Simard, Jonathan Palmaerts, Raynald Brulotte

A voté contre : M. Marcel Desroches

Adoptée à la majorité



2018-434

RESSOURCES HUMAINES – OCTROI DE CONTRAT – FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LE PERSONNEL DE DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a sollicité trois firmes en vue de la réalisation du mandat de formation et d'accompagnement de développement des compétences du personnel de direction;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la firme « André Fillion et associés » répond aux attentes et à l'approche préconisée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat à la firme « André Fillion et associés » en vue de la réalisation du mandat de formation et d'accompagnement de développement des compétences pour le personnel de direction, le tout conformément à sa soumission datée du 14 septembre 2018 et joint au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-435

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET CARDIO PLEIN AIR INC. POUR L'UTILISATION DU PARC RIVERAIN ET DU PARC LE BIVOUC

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE conclure une entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Cardio Plein Air inc., relativement à l'utilisation du parc Riverain et du parc Le Bivouac, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint au mémoire;

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT NO 2018-568 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'ABROGER L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE UNE CLÔTURE POUR UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

UNE séance de consultation publique est tenue relativement au *Règlement n° 2018-568 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'abroger l'obligation de construire une clôture pour un service de garde en milieu familial.*



MOTIONS ET RÈGLEMENTS



2018-436

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT N° 2018-552 RÉGISSANT LES PONCEAUX, LES ENTRÉES PRIVÉES ET LA FERMETURE DES FOSSÉS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-075 RÈGLEMENT SUR LES FOSSÉS ET LES CANALISATIONS

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, le *Règlement n° 2018-552 régissant les ponceaux, les entrées privées et la fermeture des fossés et abrogeant le Règlement numéro REVGSAAD-2008-075 Règlement sur les fossés et les canalisations.*

Le maire présente et dépose le projet de règlement.



2018-437

ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 2018-568 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'ABROGER L'OBLIGATION DE CONSTRUIRE UNE CLÔTURE POUR UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de *Règlement n° 2018-568 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'abroger l'obligation de construire une clôture pour un service de garde en milieu familial.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-438

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-570 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 POUR LA MISE À JOUR ET L'AJUSTEMENT DU PLAN DE ZONAGE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-570 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 pour la mise à jour et l'ajustement du plan de zonage.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2018-439

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2018-571 CONCERNANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2018-571 concernant le numérotage des immeubles.*

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

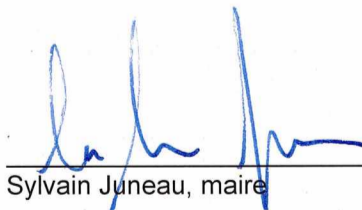



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 43.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier